



Annexe B – Cours de perfectionnement professionnel

L'alinéa 2653(1)(ii) définit le cours de perfectionnement professionnel requis dans le cadre du programme de FC de l'OCRCVM. Voici des suggestions de sujets de formation :

1. Aptitudes en gestion de la pratique de courtage
2. Compétences en développement des affaires
3. Communication avec les clients – réunions, présentations, documents écrits
4. Compétences en gestion
5. Développement d'une acuité pour les ventes
6. Formation répondant à l'obligation de connaissance du produit
7. Méthodes d'évaluation d'une catégorie de produits et des facteurs de risque applicables
8. Stratégies de planification de la retraite
9. Principes économiques facilitant l'évaluation des stratégies de placement
10. Stratégies de planification financière
11. Stratégies de planification fiscale, successorale et de la retraite
12. Pertinence d'un recours à l'emprunt pour une catégorie de produits/stratégie de placement
13. Méthodes d'évaluation de produits, de services et de stratégies de placement concurrents
14. Technologie utilisée pour améliorer le service à la clientèle et la prestation de conseils
15. Connaissances en placement, y compris des stratégies de placement, et compréhension des marchés financiers
16. Pratiques de gestion de portefeuille
17. Amélioration des relations avec la clientèle
18. Pratiques de gestion de la clientèle
19. Composer avec des clients de différents profils démographiques, y compris cours de langue